



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 OCTOBRE 2019

1. Approbation du rapport de la CLECT

La CLECT a pour seule mission l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière correspondant aux compétences transférées. Telles que :

- Capture et gestion des animaux errants et enlèvement des animaux morts
- Construction, développement et gestion d'écoles de musique à rayonnement intercommunal
- Création et développement des ludothèques
- Aides au public en difficulté
- Versement au SDIS du contingent annuel
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et gestion des ZAE d'intérêt communautaire
- Activités périscolaires
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

La commune n'est concernée que par la 1^{ère} et dernière compétences.

Le Conseil approuve le rapport de la CLECT et l'application des montants des attributions de compensations.

2. Approbation de la révision libre des attributions de compensations

La compétence « capture des animaux errants et l'enlèvement des animaux morts » a été transférée par toutes les communes à la Communauté de Communes. Pour fixer ces montants, il existe une mesure dérogatoire à « la méthode de droit commun » qui permet de fixer librement le montant de l'attribution de compensation.

Afin de respecter une équité entre toutes les communes, le Conseil Communautaire a adopté le principe de révision dite « libre ». Pour l'année 2019, elle sera nulle ce qui fait que le montant de l'attribution de compensation reste fixé à 439 408,10 €. Le Conseil approuve cette décision.

3. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Par délibération du 16 septembre 2009 le Conseil Municipal avait décidé d'assujettir à la taxe d'habitation tous les logements vacants depuis plus de 5 ans.

La loi de finances de 2013 a modifié la durée de vacance à 2 ans ce que la commune appliquait pour respecter la législation. À la demande des services fiscaux, il est nécessaire de se prononcer sur cette mesure. Le Conseil décide de ramener la durée de vacance d'un logement de 5 à 2 ans.

4. Contrat de fourniture d'électricité avec SOREGIES IDEA

Un contrat avait été signé avec la Sorégie pour la fourniture d'électricité en appliquant « les tarifs de marche » toujours inférieurs « aux tarifs réglementés ». Le Conseil décide de renouveler ce contrat qui arrive à expiration.

5. Groupement de commandes

La commune est adhérente à l'Agence des Territoires de la Vienne, ce qui lui permet de bénéficier de divers services. Cette agence a créé un groupement de commandes pour l'acquisition de matériel informatique. Le Conseil décide d'adhérer à ce groupement.

6. Recrutement de personnels pour accroissement temporaire d'activités

Dans le cadre d'accroissements temporaires d'activités, la commune peut avoir recours au recrutement de personnels contractuels.

Le Conseil décide de recruter :

- un agent contractuel à raison de 16,27/35^{ème} pour la mise en service de la salle d'activités de l'école de Puy Lonchard en relation les activités périscolaires et pour une durée s'étalant du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019 ;
- un agent contractuel à temps complet du 1^{er} octobre au 31 octobre 2019 pour les travaux d'automne en voirie et espaces verts.

7. Questions diverses

- Rapport d'activités sur l'eau et l'assainissement présenté par M. Ayrault
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Haut-Poitou : le document reste à disposition des conseillers.
- Le 30^e anniversaire de la Charte des Communes Rurales d'Europe fut un succès à l'engagement de tous : élus, familles et employés communaux.
- Un point est fait sur les différents travaux par C. Melin pour la voirie par et D. Garnier pour les bâtiments.
- Invitations : l'UPEC fête ses 30 ans et convie les conseillers à une rencontre le samedi 12 octobre à 19 h. Chéneché organise sa traditionnelle foire aux chrysanthèmes le 27 octobre.
- Les dates de diverses manifestations sont déclinées par B. Cassier.
- Une délégation malienne sera reçu à la mairie suite aux Assises Sahéliennes.
- Un travail sur la guerre de 1914-18 est engagée par M. Bachelier afin de réaliser une exposition de documents en mairie.